

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **FONTENAY** (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Maison d'habitation, cadastrée section **AB n° 8** pour une contenance totale de 896 m<sup>2</sup>, sise 2 Rue du Gros Denier à FONTENAY.

POS/PLU : PLU : Zone UE regroupant l'ensemble des tissus pavillonnaires.

PROJET : Projet d'équipement à vocation sociale (mini crèche) ou de santé (cabinet médical).

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 17 janvier 2017 – Avis favorable.

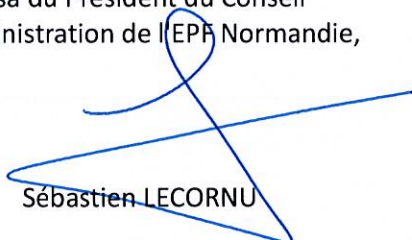
PROPRIÉTAIRE : **Indivision LECARPENTIER**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : En cours d'instruction

IMPUTATION : **Compte n° 920 211 – FONTENAY "Rue du Gros Denier"**  
**Enveloppe projet : 184 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux**

ROUEN le 19 janvier 2017

Visa du Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL